

LIGUE REGIONALE D'Auvergne DE TIR

Siège social : Peige 03380 Archignat

Association déclarée à la Préfecture de Clermont-Ferrand sous le numéro 10952

Allier ~ Cantal ~ Haute-Loire ~ Puy-De-Dôme



Compte rendu du Comité Directeur du 26 octobre 2019

Lieu : A l'hôtel Ibis – 1 avenue d'Aiguilhe – 43000 Le Puy en Velay

Etaient Présents :

– Alfred ASNAR – Annick BARON – Pierre BESSIERE – Philippe BOUILLAGUET- Henri BOYER –André BUVAT – Jacques BRULET Eric COLINET - Joëlle CHARBONNIER - Bernard DELORME - Daniel GUILLOT – Jean-Pierre CHAULIER - Jean-Pierre MARCHEIX – Danielle MONTEIL - Jean-Michel PEYRILLER – Elisabeth de PRIGOUNOFF - Didier SABATIER

17

1 absent excusé : Sébastien ALLEZARD

2 Invités : Jean SEITA REL, Jean Yves MASSON Pdt CDT 43

Ouverture de la séance à 16 heures par le Président qui remercie de leur présence tous les participants à cette réunion. Ensuite, il demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Directeur (14 juin 2019). Pas de vote contre, pas d'abstention : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Sportive

Eric COLINET a publié le calendrier hiver 2019/2020, le calendrier été 2020, le calendrier couleur des challenges clubs, des compétitions régionales et nationales, des grands prix et circuits nationaux.

Les feuilles d'engagements régionales saison hiver, ainsi que tous les documents habituels seront publiés prochainement sur le site ligue.

Pour le moment, rien n'a été tranché pour gérer les saisies par internet des engagements aux compétitions régionales et leur paiement, avec le système Google-Form ou Event Booking, qui tourne sous l'environnement Joomla, compatible avec le site internet de la ligue de tir d'Auvergne.

Éric nous fait part des modifications et informations qu'il a recueilli lors de la réunion des RCL qui s'est tenue à Moulins, lors des championnats de France 25/50m (voir document joint)

Quotas accès au régional TAR : Suite aux remarques d'un organisateur de championnat régional TAR et l'évolution du nombre de tireurs, le comité a voté, à l'unanimité, la mise en place de quotas d'accès au championnat régional TAR, le championnat départemental reste, lui, libre d'accès.

Pour les épreuves armes longues 200m, disciplines 810, 812, 815, 816, un minima de 100/200 sera requis pour participer au championnat régional.

Pour la carabine 22LR 50m, disciplines 820/823, un minimum de 100/200.

Pour la carabine SA 22LR 25/50m, discipline 821, un minimum de 200/400.

Pour les armes de poing, disciplines 830/831/832, un minimum de 100/200.

Les quotas des participants aux championnats de France, pistolet vitesse et standard ont évolué :

Pour la vitesse :

En sénior 1, ils sont réduits de 114 à 95.

En sénior 2, ils augmentent de 86 à 95.

En sénior 3, ils augmentent de 66 à 95.

Pour le standard :

En dame 2, ils augmentent de 80 à 90

En Cadet garçon, ils augmentent de 104 à 100

Senior 1, ils sont réduits de 174 à 160

Senior 2, ils augmentent de 140 à 160

Senior 3, ils augmentent de 105 à 160

Challenge inter ligues armes anciennes :

Le Match amical des 5 ligues Armes Anciennes a eu lieu les 12 et 13 octobre 2019 aux clubs CT Castelpontin pour les cibles et La Butte pour les Plateaux. Lors de cette rencontre, 9 disciplines ont été tirées. L'Auvergne termine à la seconde place. Le Président remercie et félicite tous les participants, les arbitres, les aides et gestionnaires. Pour cette édition, comme pour les précédentes, c'est Danielle LACQUEMENT, responsable régionale Armes Anciennes qui s'est chargée de la sélection. Elle a aussi arbitré ces matchs, le planning et le palmarès ont été réalisés par Gérard LACQUEMENT. Le Président souhaite qu'elle ne soit plus seule dans cette tâche et veut étoffer l'équipe Armes Anciennes chargée de constituer l'équipe de tireurs nous représentant lors de ces inter-ligues. Le comité directeur a voté à l'unanimité que les responsables de la commission Armes Anciennes soient : Danielle LACQUEMENT (Présidente), Éric COLINET, Jean Pierre MARCHEIX et Gérard LACQUEMENT.

Lors de la remise des coupes et trophées, il nous a été reproché que notre ligue ne soit pas toujours représentée lorsque les autres Ligues sont organisatrices, sous prétexte que nos tireurs ne sont pas suffisamment défrayés. Un débat s'est engagé pour améliorer le défraiement des participants. Afin de bien traiter cette question, le CD a demandé que la nouvelle commission AA se réunisse et lui fasse des propositions qui seront entérinées lors du prochain CD Ligue du dimanche 1er mars 2020. A noter que c'est la ligue du Dauphiné-Savoie qui serait organisatrice du challenge, la saison prochaine.

PROMOTION – COMMUNICATION

Daniel GUILLOT

Site internet de la Ligue de tir d'Auvergne :

Evolution du nombre de visiteurs du 1^{er} mars 2019 au 31 août 2019 : de 65 244 à 146 840.

Le nombre de pages visitées, sur la même période, passe de 540 165 à 1 384 307.

Le temps passé sur une page augmente également, passant de 33 secondes à 89 secondes.

Les pages les plus consultées : la page d'accueil, les palmarès, les annonces des armes, les palmarès départementaux, la gestion sportive. Enfin, il faut souligner que des visiteurs venant des réseaux sociaux sont de plus en plus nombreux. Le mode de consultation du site internet de la ligue le plus utilisé reste toutefois l'accès direct (72 %), puis les accès à partir d'autres sites internet (26 %), ensuite ceux à partir des moteurs de recherche (1.8 %) et enfin les accès par les réseaux sociaux, pour le reste.

Beaucoup de visiteurs passent aussi par notre compte Facebook.

AssoConnect :

5 clubs ont adopté AssoConnect, ainsi que le Comité Départemental de Tir de l'Allier et la Ligue.

Le Règlement général sur la protection des données (**RGPD**) est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le droit à l'oubli peut être demandé par d'anciens licenciés qui souhaiteraient supprimer leurs données. Aussi, il faut être vigilant quant à l'utilisation de données personnelles sur des fichiers informatiques, tels que des fichiers au format bureautique tableur ou autres bases de données.

AssoConnect est labellisé par la CNIL et permet de supprimer, sur simple demande d'une personne enregistrée, l'ensemble des informations personnelles la concernant.

Fiches communication des clubs :

Daniel reste à la disposition des clubs qui souhaitent mettre à jour ou créer leur fiche communication.

Il présente la fiche de renseignement de Gilles DUMERY pour la mise à jour des données des clubs.

Jean-Pierre MARCHEIX est sollicité pour mettre à jour le flyer et la cartographie des clubs de tir puydômois. Avec son accord, sa matrice sera transmise à Daniel GUILLOT, pour cartographier les éléments des clubs des trois autres départements. Il est émis l'idée d'un document qui, lorsque l'on glisserait le pointeur de la souris sur l'emplacement du club, les coordonnées et les équipements du club seraient visualisés.

Informations clubs sur le site fédéral :

Daniel a sollicité Gilles DUMERY, responsable NTIC à la Fédération Française de Tir, pour obtenir une fiche type de saisie des informations liées aux clubs dans la rubrique « Où pratiquer » (adresses, contacts, nom des dirigeants, etc ...). En effet, certaines informations actuellement publiées sont plus qu'obsolètes.

Commission Formation

Intervention de Jean SEITA, REL :

En l'absence de Cathy ROBERT qui est en stage RFL au CNTS, ce week-end, Jean SEITA nous fait la présentation de la saison écoulée, ainsi que les objectifs et stages de la saison en cours.

Il nous indique qu'actuellement sont en formation 13 brevets fédéraux animateurs, 11 brevets fédéraux initiateurs et 1 brevet fédéral jeune encadrant. Beau succès de la saison passée avec 31 brevets fédéraux animateurs certifiés.

Commission Écoles de Tir :

Elisabeth de PRIGOUNOFF nous informe qu'elle a adressé aux vingt clubs de la Ligue ayant une école de tir, un courrier pour recenser leurs effectifs. Une fois ces renseignements obtenus, elle les transmettra à la Fédération.

Commission d'Arbitrage

Pierre BESSIÈRE nous informe que trois nouveaux arbitres départementaux ISSF ont été reçus, un dans l'Allier et deux dans le Cantal.

Le stage de recyclage Silhouettes Métalliques, le 14 septembre dernier, s'est bien déroulé à Pont du Château.

Pour cette nouvelle saison, le stage de recyclage concernera les disciplines TAR et sera encadré par Louis Braun en septembre 2020, le lieu du stage reste à déterminer.

Les convocations des arbitres pour les championnats hiver ont été adressées aux intéressés puis la liste des arbitres convoqués a été diffusée.

La Ligue souhaite recruter de nouveaux arbitres et demande aux Comités Départementaux de prendre en charge leurs formations pour limiter les frais et les temps de déplacement.

Il est rappelé à ces candidats arbitres que la connaissance du tronc commun ISSF est indispensable. Il est souhaitable que les candidats soient encadrés par des arbitres confirmés avant de devenir des arbitres départementaux sur d'autres disciplines mondiales (AA, SM, TAR...)

En ce qui concerne le choix et le nombre d'arbitres retenus pour encadrer les compétitions organisées dans les clubs, le Président organisateur ne doit pas se substituer à la Commission d'Arbitrage qui est seule souveraine pour l'établissement des convocations.

Un stage pour le recyclage des arbitres Arbalète Field sera organisé dès lors que le nouveau règlement sera appliqué.

Commission d'Homologation des Stands

A ce jour, 7 dossiers ont été traités et validés par la Fédération.

A venir, l'A.S.Tir la Treignatoise (03) pour son 10 et 100m. La STAR St Pourçain (03) effectue actuellement des travaux avant le passage de la commission. L'ATT Thiers (63) a un nouveau projet de stand, Massiac (15) aussi avec un projet de stand 300m dans son stand actuel 200m.

Commission de discipline :

La commission était en contradiction avec l'article 2 du règlement disciplinaire : « *Toute commission régionale de discipline est composée en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes des organes déconcentrés de la fédération* ».

Pour l'Allier, compte tenu de leurs compétences, Bernard DELORME reste Président de cette commission, assisté de Pierre BESSIÈRE. Pour les trois autres départements, pour le Puy de Dôme, Dominique MAZERON est titulaire et Richard JACEK son suppléant. Pour la Haute-Loire, Manuel MARQUÈS est titulaire et Andrée MASSON sa suppléante. Pour le Cantal, Christian MARTINEAU est titulaire et Gilles ANGLARD son suppléant.

Effectifs

Nous sommes en progression de 3,1 % de notre score par rapport à la saison précédente, au 31 août, nous sommes 5298 licenciés contre 5133 sur la saison 2018/ 2019. La fédération compte 226 667 licences.

L'Allier est en hausse de 5.7 %

Le Cantal est en hausse de 3.8 %

Le Puy de Dôme est en hausse de 3.1 %

La Haute-Loire est en légère baisse de 1 %

Trésorerie

Philippe BOUILLAGUET donne un aperçu des comptes de cette saison.

La comptabilité Ligue est maintenant gérée dans AssoConnect ce qui permet le partage des données entre les administrateurs.

Les recettes au 31 août 2019 sont de 126 516 € contre 136 382 € en août 2018

Les dépenses sont de 133 771 € contre 121 593 € soit une différence de 22 042 €

Le déficit de trésorerie est de 7 254 € contre 14 788 € de recette en août 2018

Nous disposons à ce jour de 157 245 € de trésorerie, dont 3 399 € d'investissements nets, 4 330 € de stocks (médailles et armes) soit un total de bilan de 164 975 € contre 172 845 € en août 2018.

Les deux hausses importantes de dépenses sont au bénéfice des licenciés et des clubs :

Au niveau des formations : 36 205 € en hausse de 16 365 € et les aides aux clubs de 29 089 € en hausse de 9 601 €.

Nous avons passé en perte le solde de 4 964 € qui restait dû sur les subventions de la Région au titre du fonctionnement 2017.

Pour celles de 2018, la subvention pour l'investissement de 4 000 € a été perçue début septembre, nous sommes en attente de celle de fonctionnement de 2 609 € (versée le 4/11/2019)

Les subventions 2019 accordées ne sont pas inscrites, elles le seront une fois perçues. (10 000€ pour l'investissement et 1 283€ pour le fonctionnement)

Suite au manque récurrent de trésorerie de la fédération en fin de saison, afin de restaurer celle-ci et de ne plus devoir emprunter chaque saison, plusieurs options ont été envisagées et diverses mesures d'économies mises en place, blocage des salaires, renégociation des assurances, du parc de véhicules, des forfaits téléphoniques....

Une mesure d'économie impactant directement notre trésorerie Ligue a été validée lors de la réunion de la Commission des finances à laquelle participait Bernard DELORME, puis lors de la dernière réunion du Comité Directeur FFTir à laquelle participait Pierre BESSIÈRE. Il est envisagé de diminuer de 25%, la part reversée des cotisations licences par la FFTir aux Ligues soit 15% reversés au lieu de 20%.

Cette décision sera votée lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération par les représentants des Ligues avec un effet rétroactif sur la saison 2019/2020.

Nos ressources financières sont composées principalement, pour notre Ligue, d'une part de la cotisation Ligue directe sur les licences de 6€ x 5 298 licenciés = 31 788€. La part actuelle reversée par la Fédération s'élève à environ 57 520 €. Si la baisse de 25% de la rétrocession est votée, la perte pour cette saison sera d'environ 15 000 €. Ce qui nous impacte directement pour les aides aux clubs, le financement des championnats, les stages....

Afin de compenser cette perte, pour poursuivre nos efforts de formation et d'équipement des clubs, nous devons augmenter la cotisation Ligue à compter du 1^{er} septembre 2020, les cotisations 2019/2020 étant déjà figées.

Notre part directe Ligue s'élève à 6 € depuis plus d'une décennie ce qui nous place dans la fourchette basse par rapport aux autres Ligues. Il nous reste à espérer qu'à l'avenir, d'autres baisses de rétrocession ne seront pas nécessaires pour rétablir les comptes de la Fédération d'autant que le prix des licences fédérales évoluera de 2 € pour la saison 2020-2021.

La proposition de hausse de 4 € de la cotisation est votée par le CD à l'unanimité sauf Didier SABATIER, Président du TSAP, qui vote contre cette proposition de hausse de 4 € arguant que la population de la Haute-Loire ne bénéficie pas de gros revenus et n'a pas à assumer les erreurs de gestion de la Fédération.

L'adhésion club reste inchangée tout comme les indemnités kilométriques (0.38 €), de repas (22 €) et d'hébergement (50 €)

Il est demandé un effort aux arbitres et aux formateurs pour covoiturier chaque fois que cela est possible afin de limiter les frais de déplacement.

L'objectif de cette saison est de faire plus en dépensant moins.

Afin de prévenir d'éventuels dérapages budgétaires sur les formations et stages, Le Président remercie Jean-Yves MASSON, Sébastien ALLÉZARD et Philippe BOUILLAGUET d'avoir établi un budget prévisionnel réaliste à partir du calendrier des formations et des intervenants.

RAPPEL : Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2012

« Pour les primes de podiums aux France, la Ligue participe au remboursement des frais des tireurs auvergnats ayant obtenu un podium aux championnats de France, que ce soit en individuel ou en équipe.

Cette participation correspond à 2 nuitées et à 2 repas au tarif fédéral en vigueur.

Un seul remboursement est pratiqué par tireur même s'il a remporté plusieurs médailles dans un même championnat.

Le remboursement sera adressé au nom du club et sur demande de celui-ci dans un délai d'un mois maximum après le championnat ».

Convention des aides de la ligue :

Elle a été établie et publiée sur le site de la Ligue. Elle permet à chaque Président de club de connaître le montant des aides attribuées suivant le matériel sollicité et quelle procédure suivre.

Equipements

Demandes :

ASTA Moulins : achat de 5 cibles électroniques SIUS : 16 376.68 €, montant de l'aide ligue : 10%

AST la Treignatoise : achat de 2 cibles électroniques SIUS : 7 023.79 €, montant de l'aide : 10%

RC Domérat en attente de retour de demande d'aide pour 2 ou 3 cibles électroniques.

STA Cusset : 1 lunette pour la cible mobile 10m et une arbalète Field junior.

TAR Clermont : demande de 2 carabines 10m.

CT Pont du Château : devis l'Armurerie RECHT, le devis s'élève à 8 830 €, pour 2 pistolets (junior) ainsi que 4 carabines (junior + basic) et les cartouches à air. Une demande a été effectuée directement auprès de la région par le président du CT Castelpontin, il convient donc d'attendre la décision prise par cette dernière.

Rappel de la procédure actuelle : la Ligue achète l'arme et la revend au club à 50 % de sa valeur.

La Ligue ne peut intervenir directement en complément de la Région, la facture d'achat doit être libellée au nom de la Ligue.

Didier SABATIER présente la demande d'un PC ou d'un Scatt pour les stages PEC de Laurence BRIZE.

Son Scatt de prêt ne fonctionne pas avec son PC actuel.

Jean-Yves MASSON se charge de voir avec Laurence la meilleure solution pour tous.

Jean SEITA nous informe que si nous commandons le Scatt à la Fédération, nous bénéficions d'une remise. Ainsi le Scatt, au prix public de 1 700 € nous en coûterait 1 400 €.

Mérites fédéraux et Jeunesse et Sports

5 demandes instruites en cours :

COLINET Éric TCC Châtel Guyon

REY Jacqueline STir Aurillac

LE BIHAN Charles TS Vichy

MAIGROT Daniel STA Cusset

MORAND Bernard : TS Riomois

Sur la proposition de Daniel GUILLOT, un fichier extrait de l'application fédérale ITAC sera transmis à l'ensemble des membres du Comité Directeur, pour information.

Médailles championnats régionaux :

Nous avons relancé la production de médailles pour compléter et assurer la fin de l'olympiade. Nous envisageons de lancer l'élaboration d'un nouveau modèle de médaille et logo. Le modèle actuel étant utilisé depuis plusieurs olympiades. Jean-Pierre MARCHEIX ayant fait réaliser deux logos et médailles est chargé de nous présenter des devis et modèles lors du prochain CD de mars.

Présentation par notre REL Jean SEITA :

Voir la présentation en annexe.

Questions diverses

Afin de clarifier le suivi des Mérites Fédéraux par chacun des Présidents de clubs, Daniel GUILLOT propose une extraction, par club, à partir de l'application fédérale ITAC, pour l'ensemble des licenciés de la Ligue. Les Présidents des clubs seront chargés de vérifier la cohérence avec leurs licenciés récipiendaires.

Le Président demande à tous les clubs qui bénéficient de matériels et d'armes au travers des subventions de la Région de lui adresser des photos de leurs tireurs avec les panneaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes affichés dans leur stand.

Fin de séance à 21 heures.

Prochaine réunion du Comité Directeur, le dimanche 1^{er} mars 2020 à Pont du Château

Réunion du Comité Directeur, le vendredi 12 juin 2020 à 15h00 au stand de Moulins

Réunion du Comité Directeur le samedi 3 octobre 2020 à 15h00 à Riom (en attente de confirmation)

L'assemblée générale (élective) se tiendra le dimanche 4 octobre 2020 à 9h00 à Riom (en attente de confirmation)